



L'enseignement professionnel public, ses élèves, ses personnels : les grands absents de la circulaire de rentrée !

Communiqué SNUEP-FSU,
SNEP et SNPI
Paris, le 10 juin 2015

Le ministère présente la circulaire de rentrée 2015 comme une étape déterminante de la refondation de l'école. Pourtant, elle ne le sera pas pour les formations, les personnels et les élèves de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire ! Pire, alors que le développement de l'apprentissage a fait la preuve de son inefficacité pour lutter contre le chômage des jeunes, le décrochage et l'élévation du niveau de qualification, le ministère persiste dans ses choix et somme les opérateurs académiques de le développer dans les EPLE - ciblant principalement les niveaux IV et V.

Dans cette circulaire, le ministère préconise la mixité des parcours qui va alourdir encore les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves déjà fortement dégradées depuis la réforme de la voie professionnelle et la généralisation des CCF. Il réclame le développement des campus des métiers qui n'ont fait l'objet d'aucun bilan et qui

favorisent la mixité des publics. De surcroît, comme le révèlent les dernières études, l'apprentissage est un système « masculin » et « blanc » donc en contradiction totale avec la volonté affichée du ministère de vouloir lutter contre les stéréotypes sociaux et sexuels.

Les choix du ministère inscrits dans cette circulaire, qui ne s'appuient sur aucun bilan des politiques menées et des moyens dépensés les années précédentes, ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves de la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

Le SNUEP-FSU, le SNPI-FSU, le SNEP-FSU dénoncent les orientations politiques inscrites dans cette circulaire et exigent un bilan global de la réforme de la VP et des mesures mises en œuvre pour développer l'apprentissage. Une politique nationale ambitieuse est indispensable pour valoriser l'enseignement professionnel public, ses personnels, ses élèves. ■

Sommaire

> Circulaire de rentrée, Communiqué intersyndical FSU	P 1	> Evolutions et perspectives des retraites, CP FSU	P 5
> Oral de rattrapage, communiqué	P 2	> Loi sur le renseignement	P 6
> Pré-rentrée, communiqué	P 2	> « Fermes usines »	P 6
> CTM du 16 juin 2015, déclaration	P 3	> La FSU soutient Antoine Deltour	P 6
> Modalités année de stage	P 4	> Appel de Guéret	P 7
> PPCR, communiqué	P 5	> Lu au BO	P 7

ORAL DE RATRAPAGE : NON AU BAC PRO BRADÉ >

*Communiqué SNUEP-FSU
Paris, le 12 juin 2015*

Avec la réforme de la voie professionnelle, Xavier Darcos, alors ministre de l'Éducation nationale, avait instauré en 2009 un oral de rattrapage au baccalauréat professionnel, dit épreuve orale de contrôle.

Le SNUEP-FSU n'a cessé de dénoncer les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de cet oral, qui n'a d'épreuve que le nom. Les candidat-es ayant obtenu entre 8 et 10/20 aux épreuves du 1^{er} groupe (quand la quasi-totalité de ces épreuves se déroulent en CCF) sont soumis à une épreuve de deux interrogations orales de 15 minutes dont le coefficient égale les épreuves du 1^{er} groupe. Aussi, cette épreuve de contrôle accorde une importance démesurée à des oraux qui demeurent mal définis, qui de par leur nature ne permettent pas d'assurer l'égalité de traitement des candidat-es et permet l'affichage de taux de réussite avantageux au baccalauréat professionnel.

Le SNUEP-FSU est favorable au principe d'une épreuve de rattrapage mais celle-ci doit laisser aux candidat-es le choix des matières en fonction des résultats du 1^{er} groupe, à l'instar de ce qui se pratique dans les autres voies du baccalauréat.

Le SNUEP-FSU défend un baccalauréat professionnel ambitieux qui s'appuie sur des connaissances et des compétences solides. Le SNUEP-FSU continuera de porter ses propositions de nouvelles modalités de certification à mettre en œuvre afin de garantir la qualité des diplômes.

L'épreuve orale contrôle, telle qu'elle est définie et évaluée actuellement participe à la dévalorisation du baccalauréat professionnel. Le SNUEP-FSU demande une remise à plat de l'ensemble des modalités de certification des diplômes de la voie professionnelle.

Pour ces raisons, le SNUEP-FSU dépose un préavis de grève nationale en juillet 2015, pour couvrir les jours arrêtés pour le déroulement de l'épreuve de contrôle. ■

LES ENSEIGNANT-ES TRAVAILLENT BIEN ASSEZ ! STOP AU MEPRIS >

*Communiqué SNUEP-FSU
Paris, le 18 juin 2015*

La réforme de la voie professionnelle a généré une destruction importante de postes et a considérablement alourdi la charge de travail des PLP. Depuis, la dégradation de leurs conditions de travail s'est encore accentuée. Dans un contexte de blocage des salaires sans précédent dans la Fonction publique, le ministère demande aux enseignant-es de toujours travailler plus tout en restant sourd aux revendications d'amélioration de leurs conditions de travail et de revalorisation salariale.

Le choix ministériel de fixer la journée de pré-rentrée au 31 août est caractéristique de cette politique qui préfère satisfaire l'idée démagogique que les enseignant-es ne travailleraient pas assez, sans répondre aux urgences de la profession.

Le SNUEP-FSU tient à souligner les problèmes de responsabilité ainsi posés pour les agent-es nouvellement affecté-es au 1^{er} septembre.

Afin de dénoncer ce mépris de la part de notre employeur et de couvrir l'ensemble des collègues, le SNUEP-FSU dépose un préavis de grève pour la journée du 31 août 2015. ■

DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNUEP-FSU CTM DU 16 JUIN 2015 >

Avec la circulaire de rentrée, le ministère réaffirme sa volonté de revaloriser la voie professionnelle. Le SNUEP-FSU ne se laissera pas duper par cette affirmation répétée et rappelle que revaloriser l'enseignement professionnel public, c'est revaloriser l'offre de formation sous statut scolaire et non développer l'apprentissage à tout-va.

Les choix du ministère inscrits dans cette circulaire, qui ne s'appuient sur aucun bilan des politiques menées et des moyens déployés les années précédentes, ne répondent en rien aux besoins des personnels et des élèves de la voie professionnelle publique sous statut scolaire. La promotion de l'alternance pour tous les niveaux de diplôme menace le service public d'éducation et place une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête des personnels.

Le ministère préconise la mixité des parcours qui va alourdir encore les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves déjà fortement dégradées depuis la réforme de la voie professionnelle et la généralisation des CCF. Il réclame le développement des campus des métiers qui n'ont fait l'objet d'aucun bilan et qui favorisent la mixité, le mixage des publics.

En plus du recul éducatif qu'il contient, les différentes statistiques concernant l'apprentissage révèlent un système « masculin » et « blanc » donc en contradiction totale avec la volonté affichée du ministère de vouloir lutter contre les stéréotypes sociaux et sexuels.

Pour masquer son absence to-

talement d'ambition et d'investissement pour la voie professionnelle, le ministère de l'EN prétend, dans sa circulaire de rentrée, augmenter de 50 % le nombre d'apprenti-es dans les EPLE. Les statistiques sont pourtant édifiantes : le développement de l'apprentissage a fait la preuve de son inefficacité pour lutter contre le chômage des jeunes, le décrochage et les sorties sans qualification. Il ne participe pas à l'élévation du niveau de qualification de tous les jeunes.

Les différentes statistiques concernant l'apprentissage révèlent un système « masculin » et « blanc »

Cette soi-disant « revalorisation » n'est qu'incantatoire. En réalité, aucune revalorisation n'est engagée pour les formations, les personnels et les élèves de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire !

Quant au gouvernement, il prévoit d'accorder aux TPE une prime de 4400 €, cumulables avec les 1000 € versés par la région. Cette mesure permettra aux employeurs de profiter gratuitement du travail d'un-e mineur-e. Certains se sentent même autorisés à aller plus loin et réclament la transformation des LP en CFA et le transfert aux régions de la gestion des PLP.

Des collègues PLP font déjà l'amère expérience du mixage des publics élèves/apprenti-es et voient leurs conditions de travail, leur rémunération et leur statut concrètement mis à mal.

Ce sont tous les acquis des luttes syndicales qui sont sacqués par la marche forcée vers l'apprentissage.

Pourtant, elles ont soustrait la formation professionnelle des jeunes aux appétits du patronat, elles ont assuré l'accès des jeunes de milieu populaire à

une culture générale exigeante, elles leur ont permis une insertion professionnelle durable, reposant sur des formations diplômantes garanties par l'Etat sur tout le territoire national.

À aucun moment depuis 2012, les ministres de l'EN n'ont cherché à revaloriser l'enseignement professionnel public et laïque qui a fait ses preuves depuis longtemps. Le SNUEP-FSU demande toujours un bilan de la réforme qui a généralisé le Bac Pro en 3 ans et des mesures d'urgence pour améliorer la réussite des jeunes lycéennes professionnelles. Le SNUEP-FSU demande toujours une remise à place de l'ensemble du processus d'évaluation des diplômes du CAP, BEP et Bac Pro et notamment l'épreuve de rattrapage inaugurée en 2009, qui accorde une place démesurée à des oraux mal définis avec l'objectif d'élever artificiellement un taux de réussite à l'examen resté en berne.

Enfin, ni l'indemnité de sujétion de 300 €/an pour 6 h de cours en classe(s) d'examen, ni les IMP qui placeront en concurrence les professeurs, alourdiront leur charge de travail et multiplieront les réunions, n'offrent de perspectives salariales aux PLP de plus en plus paupérisés.

Le développement de l'apprentissage a fait la preuve de son inefficacité

Le SNUEP-FSU dénonce les orientations politiques du ministère, inscrites dans cette circulaire et exigent un bilan global de la réforme de la voie professionnelle et des mesures mises en œuvre pour développer l'apprentissage. Une politique nationale ambitieuse est indispensable pour valoriser l'enseignement professionnel public, ses personnels, ses élèves. ■

MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ANNÉE DE STAGE >

Courrier du SNES, SNEP,
SNESUP et SNUEP-FSU à
Mme Catherine GAUDY
Ministère de l'Éducation
Nationale DGRH

Paris, le 9 juin 2015

Madame la Directrice des ressources humaines,

Nous avons interpellé vos services à plusieurs reprises sur les modalités d'organisation de l'année de stage. Il nous avait été annoncé dans un premier temps qu'une concertation aurait lieu. Or, vos services viennent de nous annoncer que ce ne serait pas le cas et que la note de service annuelle ne subirait qu'un toilettage par rapport à la NS 2014-80. Pourtant les admissibles aux concours ne cessent de nous questionner à ce sujet et vue les difficultés rencontrées cette année portant notamment sur la mise en place de la formation adaptée, la rémunération (problèmes liés aux heures supplémentaires, à l'IFF), le temps de service notamment des lauréats de l'exceptionnel, l'affectation au sein des académies, il est nécessaire de revoir cette note de service plus en profondeur.

Par ailleurs, cette note de service doit aussi **anticiper des problèmes qui seront nouveaux à la rentrée** :

- *rémunération et protection en cas d'accident des stagiaires le jour de la pré-rentrée le 31 Août.*
- *calcul des services des stagiaires en tenant compte des pondérations en REP+ et en lycée conformément à la NS 2015-057 I-B-2.b mais qu'il est indispensable de rappeler dans cette note.*

C'est pourquoi nous vous demandons en urgence de réaliser cette concertation.

Nous tenons par ailleurs, à vous alerter sur les conditions d'affectation des stagiaires. Vos services sont très réactifs et répondent à nos diverses interrogations **mais il est indispensable d'informer les**

lauréats concours des décisions prises, qui ne sont pas dans la note de service :

- *maintien dans l'académie des lauréats du réservés de 2014 ayant eu un report de droit*

- *maintien dans l'académie d'inscription à l'université des lauréats du CAPES/T /CAPEPS et CPE externes qui étaient en report de droit et inscrits en M1 en 2013/2014*

- *choix laissé aux lauréats détenteurs d'un M2 et inscrits en M1 de s'identifier comme l'un ou l'autre mais aucune obligation de valider le M2MEEF dans tous les cas.*

- *choix laissé aux lauréats ayant plus d'1,5 an d'ETP dans la discipline de recrutement de s'identifier comme tel ou de formuler des vœux s'ils souhaitent changer d'académie.*

Par ailleurs, des problèmes demeurent et ne cessent de nous inquiéter :

- *sans GT, il n'y a pas d'harmonisation des pratiques des différents services or nous pouvons constater, par les réponses mails de vos services que nous transfèrent les lauréats, qu'il y a des interprétations variées. Par exemple, certains services appliquent de façon stricte la règle des 1,5 ETP, d'autres sont plus accommodants.*

- *certaines non-titulaires pensent pouvoir s'identifier comme ex-contractuels mais n'ont pas le temps de service requis. Il est nécessaire de les contacter pour leur demander de formuler des vœux.*

- *la situation des candidats inscrits en M1 en 2013/2014 et qui n'ont pas eu le concours en 2014, mais le représentent aujourd'hui est très variée :*

> certains sont en « prépa parallèle » comme par exemple à Bordeaux avec accord du rectorat qui leur a garanti le maintien dans l'académie pour l'année de stage.

> d'autres sont en M2MEEF en 2 ans comme à Nantes, ou Poitiers avec accord du rectorat qui leur a garanti le maintien dans l'académie pour l'année de stage.

> d'autres encore sont en M2MEEF parcours B mais avec consigne de se consacrer sur le concours et de laisser le mé-

moire pour l'année prochaine.

Or la note de service ne garantit pas la continuité pédagogique dans ces situations, alors que ces lauréats doivent valider le M2MEEF s'ils veulent être titularisés. C'est d'autant plus incohérent que seront maintenus en académie des étudiants inscrits en M1 autre que MEEF alors qu'ils seront obligés de s'inscrire, d'après vos services, en M2MEEF donc il n'y aura pour eux aucune continuité pédagogique impérative nécessitant le maintien.

- De nombreuses académies seront inaccessibles pour les lauréats devant formuler 6 vœux, et ce même avec un important barème lié à des bonifications familiales ou de non-titulaires car tous les postes de stagiaires seront affectés à des lauréats dérogatoires hors barème.

Cette situation est contraire aux recommandations du ministère de favoriser les regroupements familiaux.

- Certaines académies ont de nombreux admissibles laissant présager un nombre important de lauréats, bien supérieur aux postes prévus laissant craindre des affectations très éloignées de l'ESPE dans toute l'académie (c'est par exemple le cas en histoire-géographie sur Rennes).

NOUS VOUS DEMANDONS :

- d'organiser des GT début juillet afin de garantir une équité de traitement de tous les lauréats.

- de contacter les lauréats qui se sont mal identifiés pour formuler des vœux.

- **d'informer les lauréats** sur les décisions concernant l'affectation non contenues dans la NS et ce avant la fermeture de SIAL le 15 juin.

- **d'éclaircir la situation des lauréats qui étaient inscrits en M1MEEF en 2013/2014** mais n'auront pas le M2MEEF au 1/09/2015.

- **de faire en sorte que des postes de stagiaires soient prévus en nombre dans les académies fortement pourvoyeuses de lauréats**, et près des centres de formation.

Veuillez croire, Madame, à notre attachement au service public d'éducation.

NÉGOCIATIONS « PPCR, AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE » >

Communiqué FSU, le 16 juin 2015

La FSU est engagée depuis le printemps 2014 avec détermination dans les négociations « PPCR, Avenir de la Fonction publique ».

La Ministre a aujourd'hui présenté les nouveaux arbitrages du gouvernement.

La FSU y note que le courrier unitaire adressé le 13 mai dernier au Premier ministre a permis de peser sur ces propositions.

Ainsi, le gouvernement a entendu la nécessité de prendre

en compte des points de vue portés par la FSU : des mesures générales, la question des niveaux des débuts de carrière, du déroulement des carrières, la nécessité de raccourcir le calendrier de mise en œuvre, la prise en compte de la filière sociale.

Les mesures mises sur la table aujourd'hui relancent donc la négociation.

La FSU va maintenant examiner avec attention et précision la déclinaison de ces mesures pour les agents.

Pour autant tout n'est pas réglé à ce jour. Ainsi, toutes les qualifications devront être reconnues, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (enseignants-chercheurs ; chercheurs), et le calendrier de

mise en œuvre mieux apprécié. Par ailleurs ces mesures comportent un rendez-vous salarial pour le Printemps 2016. La FSU qui depuis 2010 demande la fin du gel du point d'indice espère que le gouvernement est prêt à mettre en perspective une évolution attendue de sa valeur.

La FSU va poursuivre son action dans ces négociations. Elle reste vigilante sur le niveau et les conditions de revalorisation qui doivent bénéficier à tous les agents. Elle va dans le même temps informer largement les personnels, consulter ses instances et également recueillir l'avis des agents.■

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DES RETRAITES : TOUTES LES RICHESSES DOIVENT Y CONTRIBUER >

Communiqué FSU, le 11 juin 2015

Le COR (Conseil d'orientation des retraites) a rendu son rapport annuel sur les évolutions et perspectives des retraites en France.

Ses nouvelles projections intègrent les premiers effets de la loi du 20 janvier 2014 et tiennent compte (à court et à moyen termes) de la modification des prévisions de croissance annoncées dans le programme de stabilité 2015-2018. Le rapport intègre des éléments nouveaux comme des indicateurs projetés (fécondité, solde migratoire) ou une analyse de l'équilibre du système à 25 ans. Il mesure finement le poids des dispositifs de solidarité et notamment comment les droits familiaux viennent diminuer les inégalités au regard de la pension dont sont victimes les femmes.

Le rapport interroge aussi la contribution des différents leviers (âge effectif moyen de liquidation de la pension, taux de prélèvement global, pension moyenne relative) à l'équi-

libre du système et confirme la forte dépendance à la croissance du solde financier du système de retraites.

Dans le cadre de son scénario central (croissance de 1,5 % et chômage de 4,5 %), le COR envisage un retour à l'équilibre vers 2030. A quel prix ?

A législation constante, les effets des réformes se traduisant par le relèvement de l'âge moyen de départ à la retraite couvriraient de 60 à 80 % du besoin de financement d'ici à 2020. L'âge moyen effectif de départ en retraite continuerait de reculer pour se stabiliser à 64 ans d'ici 2040. C'est le résultat du déplacement des bornes d'âge et de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire pour toucher une retraite limitant les effets de la décote mais aussi d'une entrée dans la vie active plus tardive ou soumise à la précarité.

Le rapport prévoit que le niveau de vie relatif des retraités baissera à long terme, la pension moyenne rapportée au revenu d'activité diminuant dès cette année. De 2020 à 2040, la diminution de la pension moyenne relative des retraités serait la principale contribution au financement des retraites. A paramètres inchangés, le risque d'un appauvrissement des

retraités est bien réel.

A défaut de mesure alternative, ce sont donc bien les actifs et les retraités qui supporteront le financement du régime de retraite, l'influence du taux de prélèvement global étant nettement moindre.

Le Comité de Suivi des Retraites à qui le rapport du COR va être remis aura à estimer si l'objectif d'un niveau de vie satisfaisant pour les retraités est garanti.

La FSU considère que les recommandations qu'il fera au gouvernement doivent s'écarter des orientations des précédentes réformes. L'inquiétude des salarié-es ayant récemment encore été ravivées par les propositions du MEDEF en matière de décote (avec de surcroît des taux inacceptables fondés uniquement sur l'âge) dans le cadre des négociations concernant les régimes AGIRC et ARRCO de retraite complémentaire des salariés du secteur privé.

Ce sont les questions d'une autre répartition des richesses, d'un partage du travail plus équitable et de l'augmentation de la part employeur des cotisations qui sont aujourd'hui posées.■

LOI SUR LE RENSEIGNEMENT : AU LIEU DE NOUS SURVEILLER, ÉCOUTEZ-NOUS ! >

Communiqué FSU
16 juin 2015

La loi sur le renseignement comporte nombre de dispositions attentatoires aux libertés, entre finalités du renseignement trop largement définies, prédominance à l'excès du pouvoir exécutif, absence de contrôle efficient et techniques de renseignement ouvrant les possibilités d'une surveillance de masse.

Bien plus, en intégrant le Ministère de la Justice dans la communauté du renseignement, le législateur prend le risque d'une confusion des pouvoirs et d'une modification profonde des missions des agents.

Le contexte, suite aux attentats du mois de janvier, a probablement corseté l'expression d'un débat démocratique pourtant nécessaire.

Pour autant, ce débat est loin d'être terminé.

C'est pourquoi la FSU appelle au rassemblement dimanche 21 juin pour un banquet et une vaste assemblée populaire au pied du siège de la DSGI (84, rue de Villiers, Levallois-Perret), de midi à 18h.

« FERMES USINES » : PROCÈS EN APPEL DE

9 MILITANTS >

Communiqué FSU
16 juin 2015

La FSU apporte son soutien aux 9 militants contre les « fermes usines »

Alors que s'ouvre demain le procès en appel de neuf militants ayant voulu alerter sur le développement de « fermes usines », la FSU leur apporte son soutien ainsi qu'à la Confédération paysanne.

Ces militants ont agi pour l'avenir de tous, contre la disparition des paysans, la précarisation générale, la destruction de l'environnement et la dégradation de notre alimenta-

tion.

La FSU affirme qu'il est possible de faire le choix d'une agriculture paysanne, respectueuse des hommes et de l'environnement dans des territoires vivants, garante d'une alimentation de qualité pour tous et seule capable de « refroidir » le climat. Alors que la France prépare la Cop21, il est pour le moins essentiel d'accepter de mener tous les débats.

La FSU n'accepte pas que des actions syndicales soient sanctionnées ni que soit portée atteinte aux libertés syndicales. Il n'est pas envisageable que ces neuf militants soient condamnés pénalement alors qu'ils ont mené des actions pour le moins symboliques.

La FSU appelle au rassemblement le mercredi 17 juin à Amiens pour obtenir leur relâche.

Communiqué FSU
16 juin 2015

LA FSU SOUTIENT ANTOINE DELTOUR >

16 juin 2015

Antoine, jeune auditeur français employé d'un grand cabinet comptable international installé au Luxembourg, est l'auteur de la fuite de documents d'accords fiscaux secrets (Tax rulings) passés entre le Luxembourg et des multinationales, fuite qui a déclenché le scandale appelé LuxLeaks (précisions dans le tract ci-joint, sur le site <https://support-antoine.org/> et sur Facebook [Support Antoine]).

L'affaire LuxLeaks a suscité de multiples réactions d'indignation à travers le monde.

En portant le sujet des « tax rulings » jusque dans les instances internationales, comme le G20, la Commission et le Parlement européen, LuxLeaks a déclenché des actions et discussions qui permettent d'envisager des évolutions positives afin de limiter l'évasion fiscale des multinationales.

Antoine Deltour est actuellement inculpé au Luxembourg pour vol domestique, violation du secret professionnel, violation de secrets d'affaires, blanchiment et accès frauduleux à un système de traitement automatisé de données. Il

encourt de lourdes peines : 5 ans de prison et 1 250 000 € hors dommages et intérêts éventuels.

Pendant que l'on demande aux peuples de se serrer la ceinture, les multinationales avec quelques Etats complices organisent l'évasion fiscale ... et, celui qui a contribué à rendre public l'importance du mécanisme est poursuivi !

Antoine Deltour a besoin d'un soutien massif de ceux qui demandent que soit traquée l'évasion fiscale plutôt qu'un lanceur d'alerte qui a permis de la dénoncer !

Site de soutien :

<https://support-antoine.org/>

Une pétition est à signer et votre soutien peut éventuellement prendre d'autres formes comme adhérer au Comité de soutien et contribuer au financement de la défense d'Antoine (voir tract ci-joint).

Signez la pétition, informez-vous et soutenez Antoine sur Facebook (page à partager avec vos ami-e-s) **et Twitter** [Support Antoine]

Merci de rediffuser cet appel ! Il est important qu'un fort mouvement témoigne de son soutien à Antoine Deltour.

Pour contacter le Comité de soutien à Antoine Deltour :

contact@support-antoine.org



APPEL DE GUÉRET >

Nous, citoyens, usagers du service public, militants syndicaux, associatifs, politiques, élus, collectifs de la Convergence, coordinations, lançons aujourd'hui un appel pour la défense, la reconquête, la réinvention et le développement des services publics.

Des services publics, créateurs de richesses, au service de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux, de la redistribution des richesses produites et s'inscrivant clairement dans la transition écologique.

Des services publics bénéficiant de financements pérennes au moyen notamment d'une véritable réforme fiscale et d'un contrôle public des banques et les organismes financiers.

Des services publics au sein desquels les citoyens doivent disposer de nouveaux droits sur l'expression des besoins de service public et leurs modalités d'exercice.

Des services publics assurant les principes de solidarité, d'égalité de

traitement notamment entre les femmes et les hommes, de continuité et d'égal accès, sur l'ensemble du territoire

Des services publics, dans les territoires, en France et en Europe, pour combattre l'austérité et sortir de la crise.

Nous appelons au renforcement des collectifs et comités existants et à la création de nouveaux collectifs de la Convergence sur l'ensemble du territoire pour engager cette bataille dans la durée

Nous appelons à l'organisation d'assises locales dans l'objectif d'adopter, en 2016, un manifeste, outil de mobilisation pour les services publics.

Nous nous inscrivons dans toutes les mobilisations, territoriales et professionnelles, pour les services publics et la protection sociale, en France, en Europe et dans le monde, en 2015.. ■

www.convergence-sp.org

Facebook :
Convergence Services Publics

BO n°24 du 11 juin 2015

Prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement

Spécialités du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles relevant de la commission professionnelle consultative « bois et dérivés », arrêté du 28-4-2015 - J.O. du 29-5-2015 (NOR [MENE1510459A](#))

Prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement

Spécialités de baccalauréat professionnel relevant de la commission professionnelle consultative « bois et dérivés », arrêté du 28-4-2015 - J.O. du 29-5-2015 (NOR [MENE1510454A](#))

Formation continue Présentation des priorités du plan national de formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs du ministère de l'éducation nationale circulaire n° 2015-087 du 5-6-2015 (NOR [MENE1513243C](#)). ■

BO n°25 du 18 juin 2015

Brevet professionnel

Spécialité charpentier bois, création et modalités de délivrance : modification arrêté du 28-4-2015 - J.O. du 29-5-2015-NOR [MENE1510447A](#)

Brevet professionnel

Spécialité menuisier, création et modalités de délivrance : modification

arrêté du 28-4-2015 - J.O. du 29-5-2015-NOR [MENE1510449A](#)

Brevet professionnel

Spécialité menuisier aluminium-verre, création et modalités de délivrance : modification

arrêté du 28-4-2015 - J.O. du 29-5-2015-NOR [MENE1510417A](#)

Baccalauréat professionnel

Spécialité technicien constructeur bois, création et modalités de préparation et de délivrance : modification

arrêté du 28-4-2015 - J.O. du 29-5-2015-NOR [MENE1510444A](#)

Baccalauréat professionnel

Spécialité technicien menuisier agencier, création et modalités de préparation et de délivrance : modification

arrêté du 28-4-2015 - J.O. du 29-5-2015-NOR [MENE1510436A](#)

Baccalauréat professionnel

Spécialité menuiserie aluminium-verre, création et modalités de préparation et de délivrance : modification

arrêté du 28-4-2015 - J.O. du 29-5-2015-NOR [MENE1510409A](#)

Fournitures scolaires

Liste des fournitures individuelles pour l'année scolaire 2015-2016

circulaire n° 2015-086 du 11-6-2015-NOR [MENE1512622C](#)

Lu au BO